## La pratique du vélo encouragée

Il aura fallu attendre le 30 avril pour obtenir une position claire et tranchée sur l'usage du vélo en période de confinement, aussi bien pour des déplacements professionnels, des achats de premières nécessité que de loisirs dans le respect d'un kilomètre et d'une heure par jour. Un « oui » rendu par le Conseil d'Etat saisi en référé-liberté par la Fédération des usagers à bicyclettes (FUB) suite à de multiples verbalisations de cyclistes.

A compter du 11 mai, sortir à vélo sera même encouragé afin d'éviter les contacts rapprochés, notamment dans les transports en commun. Un budget de 20 millions d'euros a été débloqué par le gouvernement, permettant, entre autres, l'instauration de chèques réparation de 50 € pour les personnes qui souhaiteraient faire réparer leur monture.

« Nous voulons que cette période fasse franchir une étape dans la culture vélo, et que la bicyclette soit la petite reine du déconfinement en quelque sorte », expliquait Élisabeth Borne, la ministre de la Transition écologique. A Ars-en-Ré, Bruno Tollu, gérant des Cycles N, annonce que son atelier de réparation reprendra du service dès la semaine prochaine. « Nous lançons un vaste programme de récupération à domicile de vélos en panne sur toute l'île pour réparation en atelier et retour chez le client. »

Fermées par arrêtés municipaux au premier jour du confinement, les pistes cyclables de l'île de Ré devraient de nouveau être accessibles. Des communes, comme celle de La Couarde, annoncent une levée de l'arrêté à partir du 11 mai. « Notre arrêté a été pris sur une décision du préfet », précise pour sa part Léon Gendre, qui attend pour La Flotte un signe en provenance de La Rochelle.